

Département du
BAS-RHIN

Arrondissement de
STRASBOURG-CAMPAGNE

Nombre de Conseillers

élus :

15

Conseillers
en fonction :

15

Conseillers

présents ou représentés :

14

COMMUNE D'ALTECKENDORF

Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 26 août 2014

Sous la présidence de M. HIPPI Alain, Maire

Secrétaire de Séance : M. MATHIS Toni

Présents : HIPPI Alain, HAMMANN André, ROOS Armand, SCHOLLER Manuela, HOLLNER Jean Pierre, BURGER Éric, DUTT Hervé, FORLER Caroline, GIRARDIN Pierre, JACQUEL-VOLKMAR Claire, JOVANOVIC Christelle, MAHLER Rémy, MATHIS Toni, REBER Philippe

Absent excusé : SPEICH Nicolas

1. Désignation de la Commission Communale de la Chasse

Vu le cahier des charges pour la location des chasses communales pour la période du 02 février 2015 au 1^{er} février 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne comme membres de la Commission Consultative Communale de la Chasse :

- Monsieur BURGER Eric
- Monsieur REBER Philippe

Adopté à l'unanimité

2. Indemnité de départ

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- décide de verser une indemnité de départ de 1 435,10 Euros bruts pour solde de tout compte pour Madame Evelyne MULLER quittant son poste de secrétaire de mairie à la Commune d'ALTECKENDORF à la date du 31 août 2014.

Indemnité versée avec la paie du mois d'août.

(mille quatre cent trente cinq €uros dix cts)

Adopté à l'unanimité

3. Local archives

Vu la délibération du Conseil Municipal du 8 juillet 2014, décidant d'aménager un local destiné aux archives dans le sous-sol de l'école élémentaire.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide :

- de faire réaliser les travaux par l'entreprise SAVELEC pour les travaux de climatisation et de déshumidification pour un montant HT maximum de 5500,00 € et les travaux de cloisonnement et d'isolation par la société ARON pour un montant HT maximum de 5200,00 €
- d'autoriser le Maire à signer tous les documents à ces travaux.

Adopté à l'unanimité

4. Location chasse : mode de consultation des propriétaires

VU les articles L429-2 et suivants du Code de l'Environnement

VU l'arrêté préfectoral du 8 juillet 2014 définissant le Cahier des Charges Type relatif à la location des chasses communales du Bas-Rhin pour la période du 2 février 2015 au 1er février 2024,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de consulter les propriétaires fonciers compris dans le périmètre de la chasse ayant à se prononcer sur l'affectation du produit de la location de la chasse par courrier,
- d'affecter au budget communal la part du produit de la chasse pour les terrains appartenant à la Commune
- de charger Monsieur le Maire d'organiser la consultation, de procéder aux publications utiles et de signer tous les actes se rapportant à cette consultation.

Adopté à l'unanimité

5. Mutualisation du secrétariat de la mairie

Le Maire rappelle aux élus la vacance du poste de secrétaire de mairie au sein de la collectivité et les impératifs à garantir le service public dans les petites communes. Il souligne les réformes territoriales engagées et mises en œuvre à tous les niveaux de l'administration, plus particulièrement l'importance de la mutualisation de moyens, il précise par ailleurs que les Communauté de Communes ont un rôle essentiel en ce domaine et que leurs compétences vont être élargies à court ou moyen terme.

C'est dans cette optique que la Communauté de Communes du Pays de la Zorn prépare ses missions et affirme son rôle auprès de ses Communes membres en proposant, à ce jour, des services mutualisés tels que la comptabilité et la mise à disposition de personnel.

La Commune de ALTECKENDORF, déjà adhérente aux prestations comptables, pourrait ainsi étendre sa réorganisation au « secrétariat de mairie », garantissant ainsi une compétence et un service régulier pour ses administrés.

Le Conseil Municipal, après avoir écouté l'exposé du Maire :

- **DECIDE** d'adhérer au principe de la mutualisation du personnel administratif proposé par la Communauté de Communes du Pays de la Zorn.

- **DEMANDE** à la Communauté de Communes la mise à disposition d'un agent faisant fonction de secrétaire de mairie pour une durée **16 heures de service hebdomadaire** à compter du 15 septembre 2014.

- **PROPOSE** que le secrétariat de mairie de ALTECKENDORF soit assuré les lundis de 8h à 12h et de 14h à 18h et les jeudis de 8h à 12h et de 15h à 19h.

- **S'ENGAGE** à verser annuellement, à la Communauté de Communes du Pays de la Zorn, sur présentation d'un décompte, la quote-part de rémunération correspondante à cette mise à disposition.

- **S'ENGAGE**, en cas de dénonciation de cet accord à proposer le recrutement direct du personnel mis à disposition aux conditions en vigueur.

- **AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces administratives nécessaires à la mise en œuvre de cette politique de mutualisation du secrétariat entre la Communauté de Communes du Pays de la Zorn et la Commune de ALTECKENDORF.**

Adopté à l'unanimité

6. Remboursement des dépenses pour travaux de raccordement

VU les articles L332-6 et L332-15 du code de l'urbanisme,
VU l'article L1331-2 du code de la santé publique,
considérant que la facture d'un montant total de 3 633,22 € a été présentée et acceptée par M. Antony GABEL le 8 août 2013

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
- décide de demander à M. Antony GABEL le remboursement de 3 633,22 Euros correspondant à la dépense de la partie publique du raccordement au réseau d'assainissement communal de la nouvelle maison.

Adopté à l'unanimité

7, Rythmes scolaires : projets d'activités périscolaires.

Le Conseil Municipal prend connaissance du dossier préparé par la commission « Vie Scolaire » relatif aux nouveaux rythmes scolaires, mis en place à la rentrée scolaire de septembre 2014 et des activités proposées après les heures de classe, soit de 15h30 à 16h30 par la commune d'Alteckendorf.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- Décide sur proposition de la commission « Vie Scolaire » la mise en place d'activités non payantes pour la première année après les heures de classe.
- Autorise le Maire à signer tous documents nécessaires à la mise en place de ces activités.
- Sollicite auprès de l'Etat les aides prévues par le fonds d'amorçage pour la réforme des rythmes scolaires

Adopté à l'unanimité
